



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 36 dont 3 pouvoirs |

Date de convocation : 20 mars 2019
Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2019-60 : ACCUEIL SAISONNIER A RANDAN : CONVENTION OFFICE DE TOURISME
TERRA VOLCANA ET REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Rapporteur : Bernard FERRIERE

En 2018, la communauté de communes Plaine Limagne, l'office de tourisme Riom-Limagne et le Domaine royal de Randan ont expérimenté l'installation d'un point d'accueil touristique estival. Avec 667 actes d'accueil en juillet et août (les après-midi du mercredi au dimanche) et 250 lors des journées du patrimoine, ce point d'information a joué son rôle de promotion de l'ensemble de l'offre du territoire.

Après discussion en commission tourisme puis avec le directeur de l'office de tourisme et le conservateur du Domaine royal, il vous est proposé de renouveler le point d'accueil saisonnier à Randan pour l'été 2019. Il sera à nouveau installé dans la roulotte mise à disposition par le Domaine royal, la signalétique sera renforcée. L'agent d'accueil sera présent en juillet et août 30 h/semaine en moyenne.

Selon la convention qui la lie à l'office de tourisme, la communauté de communes Plaine Limagne financera les dépenses induites (actions spécifiques).

Une convention reprend les engagements des trois parties prenantes.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- d'adopter la convention correspondante,
- d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cette affaire.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03 avril 2019

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

